

M. Raynaud

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
TENUE A PARIS, LE 11 OCTOBRE 1978

Etaient présents

MM. R. POUJADE, Président
J. CHABRIAC, Vice-Président
D. NAQUART, Vice-Président

MM. N. ALFONSI
G. BAFFREAU
J. de BAGNEUX
P. BAUDEAN
H. BAUDOIN
L. BERIOT
J. BERTRAND
Ch. BOSSON
Ph. de BOURGOING
J. BROCARD
R. CASTEL
L. CHABASON
Ch. EHRMANN
G. FRECHE
P. GALES
M. GERARD
J.H. GILMER
M. GROSJEAN
J. LAFONT
A. LAMSON
J. MAZODIER (représentant M. GADANT)
Mme L. RICHANUX-CHEVRY
MM. R. MOLINIER
C. ROBERT
J.P. de ROCCA SERRA
B. ROUSSEAU
B. SCHAEFER
Gal SINGER
J.P. WATTEBLED
P. RAYNAUD (Directeur du Conservatoire de
l'Espace Littoral)

MM. J.C BONNAFE, R. CATTIN, J. CHALLET, Melle A. FAUCON,
MM. D. LEGRAIN, E. LOPEZ, H. MATIVAT, Melle M. RAYNAL,
M. P. TURPIN

.../...

	<u>(Surface ha)</u>	<u>(Prix M. de F)</u>
<u>FINISTERE</u> - Le Conquet "Blancs Sablons"	14	0,7
Combrit "Ile Tudy"	13	1,5
<u>MANCHE</u> - St-Lô d'Ourville	87 X ✓	2,2
<u>CALVADOS</u> - Merville "Les Batteries"	12 ✓	0,3
<u>SOMME</u> - Sud de Quend	75 ✓	0,8
<u>PAS-DE-CALAIS</u> - Boulogne "La Crèche"	10 ✓	0,2

DELIBERATION N° 4

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociation amiable, à notifier les décisions de préemption ou à engager la procédure d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières ci-dessous, dans la limite du prix fixé par le Service des Domaines.

Les superficies sont données à titre indicatif et le Directeur du Conservatoire reste compétent en cas de variation de plus ou moins 10 % ; si cette différence est supérieure, le Président du Conseil d'Administration est autorisé à approuver ces modifications de surfaces.

	<u>(Surface ha)</u>	<u>(Prix M. de F)</u>
<u>REUNION</u> "Terre Rouge"	14	1,3
"Le Lagon"	7	1,4
"Le Chaudron"	3	0,1
<u>CREUSE</u> - Vassivière "Rives de Royère"	52	0,4
"Rives de Chassagnes"	72	0,6
"Pont de Pierrefitte"	27	0,7
"Rives de Beaumont"	52	0,5
<u>JURA</u> - Vouglans "Rives de Barésia"	9	0,4
<u>HTE-SAVOIE</u> - Talloires "Roc de Chère"	3 (1)	0,03
<u>CORSE DU SUD</u> - Zonza "plage de Fautea-Cavo"	37	4
<u>BOUCHES-DU-RHONE</u> - Arles "They de Roustan"	251	1,3
Rove "Côte Bleue"	1.077	8,6
"Amérove"	1.702	15,4
<u>VAR</u> - Fréjus "Villepey"	160	12,8
Ramatuelle "Le Castellet"	11	1,7
Cap Lardier "Mimosa"	113	13,5
"Sénard"	55	2,7
"Marges"	11	0,77
"Barret"	15	1
<u>PYRENEES-ORIENTALES</u> - Collioure "Fort Miradou"	13	1,25
<u>GIRONDE</u> "Domaine de Certes"	804	11 (+ 9 par autres sources)
<u>MORBIHAN</u> "Plouhinec"	72	1

(1) voir fiche modificative 140 au lieu de 3
du 28/10/87
de lib n°-6.4

.../...